

16/04/2019 : Faciliter les investissements transfrontières au sein de l'UE – Alain Lamassoure (PPE, Fr)

Rapporteur pour le Groupe PPE, Alain Lamassoure a participé à l'adoption aujourd'hui en plénière des accords trouvés entre le Parlement européen et le Conseil sur la directive et le règlement relatifs à la distribution transfrontière des fonds communs de placement.

Ces textes s'inscrivent dans la droite ligne du parachèvement de la construction de l'Union des marchés de capitaux, qui fut l'une des priorités de cette Commission. Ils entendent lever les barrières injustifiées freinant l'investissement transfrontières au sein de l'Union, permettant de poursuivre le renforcement de marchés financiers véritablement européens et dynamiques.

« L'accord trouvé donne les moyens aux fonds européens d'explorer, d'entrer et, le cas échéant, de se retirer plus facilement du marché d'un autre Etat membre que son Etat membre d'origine, tout en maintenant les garde-fous nécessaires afin éviter que ces nouvelles opportunités ne donnent lieu à des contournements potentiels, notamment de la part d'acteurs de pays tiers. Sous l'impulsion du Parlement, l'accord donne également un rôle accru à l'Autorité Européenne des Marchés Financiers », a indiqué Alain Lamassoure.

Pour le député, « En des temps où l'idée d'une supervision au niveau d'autorités européennes semble parfois contestée, je me réjouis de voir que le compromis, répondant à la volonté du Parlement, donne un rôle accru à l'Autorité Européenne des Marchés Financiers. Cette évolution vers plus de supervision commune est un volet indispensable au fonctionnement fluide et efficace de notre Union des marchés de capitaux ».